

feuille de soins

N. faction 734304 muluif)

19122017

PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E) PERSONNE RECEVANT les SOINS (la ligne "nom et prénom" au obligatoirement remplie par le pharmacien ou le fournisseur)

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

numéro d'immatriculation

0 1 0 6 2

code de l'organisme de rattaonement en cas de dispense d'avance des frais (à remplir par le pharmacien où

ASSURE(E) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))

nom et prénom

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

ADRESSE ded AMRASSE DES BRANDES 86160 GENCAY

IDENTIFICATION du PHARMACIEN ou du FOURNISSEUR

SARL PHARMACIE BERNARD MME BERNARD Sophie 29 ROUTE DE CIVRAY 86160 GENCAY

PHARMED 1 : 0549593096 nom et pcode op. :8

date de la prescription médicale

861039592 CORNU Pierre

19/12/2017

dispositif de coordination

IDENTIFICATION du PRESCRIPT

nom XX renom

mXX sociale nº de la structure

CONDITIONS de PRISE en CHARGE de la PERSONNE RECEVANT les SOINS

XX MALADIE (si exonération du ticket modérateur, cochez une case de la ligne suivante)

SOINS dispensés au titre de l'art. L. 115

action de prévention acte conforme au protocole ALD

acci	dent causé par e Prx/u	T.Remb	non PrestT:	ĸRb	OUI CIP	date Ref.	LPP	Ut	Produit	N.Ord Ex
	AT/MP 40			0	3400932061105				PIVALONE 1% SUSP NAS (903923)
THE NAME OF STREET	1 1,02	1,02		0	PRODUITS et PRE	STAT	IONS D	ELIV	Honoraire dispensatio	
tarificatio	detnikieno	4,00	PHN		3400937560467				COQUELUSEDAL SUP NOUR	
2	1 1,29	1,29	PH7	0	3400934615467				DOLIPRANE 2,4% 100ML	
	1 1,02	1,02		0			0.4000	741	Honoraire dispensatio	
	1 25,04	18,14			8003670825449		34783	(1)	OPTICHAMBER 0-18 MOIS	903924)
	1 4,00	4,00			3400934438738				VENTOLINE 100 G SUSP (3033247
	1 1,02	1,02	HD7	.0					Honoraire dispensatio	

Nbre boites : 39,79 TOTAL TTC :

TOTAL AMO 0,00 0.00

TOTAL ASSURE:

39.79

en curos

signature du pharmacien ou du fournisseur

ERNARD MME Sophieature de



impossibilité de signer

xo.

ide et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-6 et 441-7 du Codo pena Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est et article L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale).

Les informations figurant sur cette feuille, y compris le détail des ectes et des prestations servies, sont destinées à votre organisme d'assurance maladie aux fins de remboulnement et de contrôle. En application de la lot du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir le communication des informations vous concernant et, le cas échéant, leur rectification en vous adressent auprès de votre FSPHF 10-2014 S3115h MP COSTE ASSISTANT



feuille de soins - médecin

numéro de facture (facultatif)

1874					

en cas de dispense d'avance des frais (à remplir par le médecin)

PERSONNE RECEVANT LI	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE		the state of the s	the same of the sa
DECEMBER OF A STREET PROPERTY OF THE PARTY O	THE REPORT OF PERSONS	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	BESTERNOOTH OUT FURISHE	PROPERTY INTERPRETARIES

CLOCHAND Yori

thom de famille (de naixance) suivi du nom d'u

ASSURE(E) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuréte);

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

ADRESSE DE L'ASSURE(E)

DOCTEUR CORNU PIERRE

01 MEDECINE GENERALE

CONVENTIONNE

PLAN DE LA CROIX BOURRICAULT MAISON DE SANTE

86160 GENCAY

86 1 03959 2 00 1 20 1 01 n°AM

MEDECIN REMPLACANT

MALADIE (si exoneration du ticket

acte conforme au protocole ALD

action de prévention

si vous êtes le nouveau médecin traitant cochez cette case

si le patient est envoyé par le médecin traitant, complétez la ligne ci-dessous

accès direct spécifique

игденсе

hors résidence habituelle

(si les actes sont soumis à la formalité de l'accord préalable, indiquez la date de la demande :

						ID 8		LK.
								montant 0
	1912 2017		G	MEG	30			
								-
								STATE OF THE PARTY.

30

signature du médecin ayant effectue l'acte on les actes



signature de Passané(e)



impossibilité de signer

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalitée financières, d'amende et/ou d'amprisonnement (articles 3.13-1 à 3.13-3, 433-19, 441-1 et autvants du Code pénal, article L. 114-17-1 du code de la sécurité ecclaire. Les informations figurant sur cette feuille, y compris le détail des actes et des prestations servies, sont destinées à votre organisme d'assurance meladie aux fins de rembournement et de contrôle. En application de la loi du E janvier 1978 modifiée, yous pouveix obtenir la communication des informations vous concernant et, le cas échéent, leur rectification en vous adressant auprès de votre organisme d'assurance maledie.

IMPLOOSTE AUBENAS

FSM 01-2011 S 3110j